

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2025

Référence
36_2025

Objet de la délibération
Création d'un verger communal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation
02/09/2025

Date d'affichage
02/09/2025

Vote
MAJORITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 09/09/2025

Et

Publication ou notification du :
09/09/2025

L'an 2025 et le 8 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Stève, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. GAVAZZI Romain, M. RABIN Patrice à Mme MAURICE Valérie

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Création d'un verger communal**

Dans le cadre de l'utilisation de la dotation biodiversité, le Maire propose la création d'un verger communal en libre accès afin de faire découvrir aux habitants et aux élèves de l'école la saisonnalité des espèces fruitières.

L'objectif de ce projet est :

- d'initier les enfants de l'école à la plantation d'arbres,
- de participer à la biodiversité
- d'animer sur la taille fruitière
- de promouvoir la plantation de fruitiers chez les habitants

Selon devis des "Pépinières Quatre Champs Forêts et Paysages" pour un montant de 3 842,40 € HT.

Plan de financement :

nature des dépenses	montant des dépenses	détail des recettes prévisionnelles	taux	montant des subventions
fourniture d'arbres fruitiers	1 220,00 €	Subvention du PNR	50%	1 921,20€
Tuteurs et colliers	323,00 €	Subventions autres	0	0
paillage	74,80 €			
terreau	1 105,00 €			
protections	952,00 €			
divers	167,60 €	Autofinancement		1 921,20€
TOTAL	3 842,40 €			3 842,40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ap
Maire à signer le devis et à solliciter la subvention auprès du PNR selon le plan
de financement.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Le Maire,
François DENEUX

